

**Assemblée Générale  
de la Communauté de Communes  
du Pays d'Huriel  
Jeudi 26 mars 2015**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DEVAUX L., MARTIN P., LECHER P., DUBREUIL A., BRODIN G., AUGIAT J.C., TABUTIN M., LECLERC C., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL J.E., GALLEAZZI J., LHOPIEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DUMONTET B., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., NOWAK P., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., NURY S., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : DAUGERON D. (pouvoir à C. JANNOT),

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Vote des Comptes Administratifs
- ✓ Vote des Comptes de Gestion
- ✓ Vote du budget de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et des budgets annexes
- ✓ Point et vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- ✓ Modification des statuts : prise de la compétence Pôle de Santé
- ✓ Gîte handicap à Chazemais :
  - Choix du cabinet chargé de l'étude géotechnique
  - Choix du bureau de contrôle
  - Choix du SPS
- ✓ Point sur le chantier de la rue des Arts
- ✓ Devis pour l'étude sur la Zone d'Activités d'Huriel
- ✓ Questions diverses

**Vote des Comptes Administratifs**

Il est approuvé à l'unanimité

**Vote des Comptes de Gestion**

Il est approuvé à l'unanimité

**Vote du budget de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et des budgets annexes**

Ils sont approuvés à l'unanimité

**Point et vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

- ✓ Synthèse de la réunion avec Madame BUCH et Madame ROUILLARD des services fiscaux

Le SICTOM avait institué en 2005 un lissage qui devait s'effectuer sur 10 ans. Il ne reste donc plus qu'une seule année pour effacer les disparités de taux.

L'harmonisation reste possible et une simulation a été proposée avec un taux cible de 12,14 %. Face à la réticence de certaines communes sur lesquelles le service est plus contestable, il existe une possibilité de mettre en place des « zones containers » avec un taux différent.

Pour étudier cette alternative, une rencontre avec les dirigeants du SICTOM sera organisée prochainement

- ✓ Vote des taux

### **TEOM 2015**

Communes	2015		
	Bases d'imposition	Produit attendu	Taux votés
Archignat	199 881	29 614	<b>14,82</b>
Chambérat	205 006	26 540	<b>12,95</b>
La Chapelaude	710 090	81 358	<b>11,46</b>
Chazemais	305 411	42 950	<b>14,06</b>
Courçais	225 993	28 872	<b>12,78</b>
Huriel (RA) 1 fois	1 003 869	125 045	<b>12,46</b>
Huriel (P) 1/2 fois	772 158	108 205	<b>14,01</b>
Mesples	101 462	10 847	<b>10,69</b>
Saint Désiré	353 412	37 823	<b>10,70</b>
Saint Eloy d'Allier	59 722	4 393	<b>7,36</b>
Saint Martinien	360 286	52 923	<b>14,69</b>
Saint Palais	168 669	15 396	<b>9,13</b>
Saint Sauvier	264 801	29 169	<b>11,02</b>
Treignat	368 007	38 260	<b>10,40</b>
Viplaix	263 577	24 628	<b>9,34</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 362 344</b>	<b>656 023</b>	

Ils sont votés à l'unanimité moins 3 abstentions.

### **Modification des statuts : prise de la compétence Pôle de Santé**

L'idée consisterait à créer un Pôle de Santé qui aurait des points sur l'ensemble du territoire (Treignat, Saint Désiré, La Chapelaude, Viplaix, Huriel) plutôt que d'avoir un pôle unique à Huriel.

Si la Communauté de Communes prend cette compétence, il convient de s'interroger sur quels éléments porterait le transfert :

- sur la question des locaux ?
- tous les professionnels de santé sont ils concernés ?

Sur la commune d'Huriel, un nouveau médecin roumain devrait arriver au mois d'avril. Le Président explique que grâce à l'intervention du Préfet, il a pu obtenir une dérogation pour la mise à disposition d'un des appartements (en rez de chaussée) de la Rue des Arts pour installer son cabinet dans l'attente d'une solution plus définitive. L'acquisition et la rénovation de la grange située à coté du bâtiment de la marionnettiste pourrait permettre cet usage.

En conclusion, le Président propose que les Conseillers Communautaires demandent à leur Conseils Municipaux de se positionner sur le transfert de cette compétence Santé en proposant de la limiter aux seuls aspects immobiliers ou éventuellement d'acquisition de matériel.

### **Gîte Handicap à Chazemais**

- ✓ Choix du cabinet chargé de l'étude géotechnique

Le cabinet Géotechnique Auvergne à Vallon en Sully est retenu pour une prestation d'un montant de 1 640 € HT.

- ✓ Choix du bureau de contrôle

Le cabinet retenu est l'APAVE Montluçon pour un montant de 2 050 € HT.

- ✓ Choix du SPS

Le cabinet retenu est SA3E pour 1 194 € HT.

### **Point sur le chantier de la rue des Arts**

Monsieur DUMONTET, Vice Président, fait part des problèmes liés au dépôt de bilan de l'entreprise ANNETA qui n'a pas pu réaliser les coffrets pour les raccordements. Ce travail a été confié à la société LALUQUE mais le retard généré a abouti à une proposition de raccordement par les services de GRDF seulement à la date du 22 avril 2015. Une nouvelle intervention sera faite auprès d'eux pour avancer le délai.

### **Zone d'Activités d'Huriel : bassin de rétention**

Le Président explique qu'aujourd'hui en l'absence d'un bassin de rétention, les eaux de pluie de la Zone d'Activités des Richardes vont s'écouler dans la zone pavillonnaire située à proximité provoquant des « trop plein ».

Il est nécessaire donc de prévoir la construction d'un bassin. Il fait part des différents devis obtenus :

- ✓ Esquisses d'aménagement + relevé topographique + estimations financières :
  - 1 900 € (Alter géo)
- ✓ Bureau d'étude environnement pour les problématiques réglementaires concernant la police de l'eau :
  - 780 € (cabinet Ducourthieux Damien)
- ✓ Rédaction et réalisation du dossier loi sur l'eau :
  - 3 000 € (Ducourthieux Damien)
- ✓ Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bassin :
  - 8 500 € (Alter Géo)

Le Conseil Communautaire décide de faire réaliser ces études et valide les devis présentés.

## Questions diverses

### ✓ Convention de prestation de services Charlotte AVIGNON

Le Conseil Communautaire accepte le projet de convention (ci-joint) par laquelle la Communauté de Communes vend à la commune d'Huriel une prestation de services. Celle-ci consiste à mettre à disposition le personnel du Point Info Tourisme pour les visites de la Toque et la tenue de la billetterie du Musée de la Toque.

En échange, la commune verse une somme équivalente à la moitié du coût annuel du Contrat Avenir de Mademoiselle Charlotte AVIGNON

### ✓ Convention « coulisses des Métiers »

Les termes de cette convention sont acceptés par le Conseil Communautaire.

### ✓ Prolongation du bail précaire de l'entreprise CLEMENT dans l'Hôtel d'Entreprises

Le Conseil valide la prolongation du bail de l'entreprise CLEMENT de 18 mois, soit jusqu'au 7 octobre 2016.

### ✓ Subvention de la Com. Com pour l'association APROVA

Le Président rappelle que la Communauté de Communes avait apporté un financement pour le démarrage de l'association APROVA à Mesples. Celle-ci ayant cessé son activité la somme de 1 000 € avait été mise en attente sur le compte de l'association « Tourisme en Pays d'Huriel » pour une initiative identique.

Le Président propose donc de réaffecter cette somme à l'association de Chazemais qui a les mêmes objectifs que l'APROVA. Cette proposition est validée.

### ✓ Atelier de Saint Sauvier

Madame TURPIN avait sollicité la réalisation de travaux dans l'atelier qu'elle loue à Saint Sauvier à la Communauté de Communes. Il s'agissait de :

- l'installation d'une porte vitrée devant la porte en fer existante pour que les clients sachent que l'établissement est ouvert et pour favoriser l'aspect d'un magasin
- la pose d'un chauffage réversible en climatisation
- l'agrandissement par le côté de la zone des stockages et installation d'une porte de garage afin de rentrer directement les palettes

Le Conseil Communautaire se déclare à l'unanimité moins une abstention favorable à un démarrage des travaux (au moins la porte vitrée) à condition que le loyer puisse être modifié en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La prochaine assemblée est fixée au jeudi 23 avril à 18 H 00 à Saint Eloy d'Allier.